Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 68 (1917)

Heft: 12

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pas comporté plus de fr. 141,50. Ne vous paraît-il pas que ce modeste capital a, dans le riche sol de la Plaine du Rhône, superbement progressé et que ses intérêts ont de quoi rendre jalouses bien des entreprises industrielles. Et cela sans rien gâter au paysage! Nous ne saurions être accusé d'exagération en le prétendant.

(A suivre.) H. Badoux.

COMMUNICATIONS.

Protection des beaux arbres.

La Ligue suisse pour la protection de la nature a inscrit à son programme, et cela se conçoit sans autre, la protection des beaux et des vieux arbres, ce vivant ornement de nos campagnes et de nos cités. Jusqu'ici l'activité de la ligue dans ce domaine a souffert un peu du fait qu'elle a dû consacrer son effort principal à l'organisation du Parc national de l'Engadine.

Avant la création de la ligue, la Société helvétique des sciences naturelles avait acheté, en 1902, pour le préserver de l'abatage dont il était menacé, l'If du Gerstler (canton de Berne), le plus beau de son espèce dans notre pays. Un acte notarié en bonne et due forme est venu consacrer la sûreté de l'existence du bel arbre que nul propriétaire n'aura le droit de mettre bas.

Longtemps auparavant, un propriétaire vaudois nous avait donné déjà un tel exemple de préservation de nos beautés naturelles. Nous lisons, en effet, aux Beaux arbres du canton de Vaud, volume premier, que vers 1860 le hêtre et le chêne des Toules (Pléïades) devaient être abattus. Ce très beau groupe de deux arbres croissant tige contre tige — un vrai mariage — appartenait en indivision à deux propriétaires de Saint-Légier. Plutôt que de consentir à cette destruction, qui eût été un acte de vandalisme. l'un des propriétaires, M. Grant d'Hauteville racheta pour 200 francs la part de l'autre, soit aux arbres, soit au terrain recouvert par leur cime. Et pour être plus sûr de conserver intacte cette curiosité végétale, il fit aborner spécialement le terrain en question. Des deux arbres ainsi protégés, le hêtre a dès lors merveilleusement prospéré; son fût mesure, à hauteur de poitrine, 3 m 40 de tour et sa cime a pris une magnifique ampleur. Le chêne, par contre, quoique son fût soit de dimensions plus fortes encore, a été surcimé par son vigoureux conjoint et il est sec depuis longtemps; mais le propriétaire se garde d'y faire porter la hache. Ce groupe végétal est de l'effet le plus curieux et le plus imposant.

L'exemple donné par M. Grant d'Hauteville est probablement un des premiers à enregistrer en Suisse. Puisse-t-il susciter quelques imitateurs qui, ainsi, contribueront à préserver notre pays contre l'enlaidissement et l'appauvrissement en monuments naturels qui le menacent.

En 1912, la Ligue pour la protection de la nature, désireuse de sauver le beau chêne de Schwangi, près de Wyssach (Berne), que son propriétaire voulait abattre pour en exhiber la bille à l'Exposition nationale de 1914, trouva, après de longues tractations, un moyen de le sauver. En vertu d'une servitude, dûment inscrite au Registre foncier, son propriétaire et ses successeurs devront renoncer à l'abattre. Ce chêne superbe, haut de 31 m, a un fût propre de branches sur 13 m; au niveau du sol, celui-ci mesure 6 m 35 de circonférence et à 11 m audessus du sol, 4 m 80.

L'Association bernoise pour la protection de la nature a assuré définitivement, vers 1912, la conservation de deux vieux tilleuls, à Iseltwald, que guettait la hache.

Depuis lors, d'autres arbres remarquables à divers titres sont venus grossir la liste de ceux auxquels la Ligue suisse pour la protection de la nature voue son intérêt. Ce sont: les vieux tilleuls de Saint-Margarethen (Bâle); un beau chêne appartenant à la commune de Liestal; un admirable épicéa pleureur de grandes dimensions à Laus, commune de Somvix (Grisons); deux grands noyers à Rodels (Grisons).

Tout récemment, deux vieux arbres sont venus s'ajouter à cette cohorte des protégés de notre Ligue. L'un est un chêne appartenant à M. Karl Preiswerk, à Goris, près de Reigoldswil; l'autre, un vieux tilleul appartenant à M. Adolphe Dettwiler, à Farnsbourg.

Ces deux citoyens ont passé avec le comité de la Ligue pour la protection de la nature le contrat suivant:

"Le soussigné s'engage vis-à-vis de la Ligue suisse pour la protection de la nature, en son nom et au nom de ses successeurs légaux, à ne pas faire abattre le vieux tilleul croissant sur sa propriété de , mais à le conserver jusqu'à sa mort naturelle.

Cette limitation du droit de propriété sera fixée conformément aux prescriptions de l'article 781 du Code civil suisse, sous forme de servitude à inscrire au Registre foncier.

Au cas où cette inscription ne serait pas valable, l'engagement cidessus n'en persiste pas moins pour le soussigné et ses successeurs légaux. Celui-ci s'engage, en cas de vente de sa propriété, à prévoir cette clause dans les conditions de vente."

"La Ligue suisse pour la protection de la nature est autorisée à apposer sur l'arbre une plaquette avec notice. C'est à elle qu'incomberont les soins que pourraient nécessiter le bon entretien de l'arbre en question."

("Suivent les signatures.")

Ces quelques citations et exemples nous montrent que l'idée de la conservation de nos plus beaux arbres fait son chemin. Ses adeptes deviennent toujours plus nombreux. Et, ce qui vaut mieux, ils commencent à collaborer activement à cette œuvre nationale d'esthétique.

La semence jetée par les J. Coaz, les D' Fankhauser, par la Société vaudoise des forestiers et par le "Naturschutzbund" n'a pas été dispersée en vain: une récolte lève qui est bien propre à réjouir tous ceux qu'intéresse le visage aimé de la Patrie, selon la belle expression de M. de Montenach, le distingué député fribourgeois au Conseil des Etats. H. B.

Rendement financier en 1916 de quelques forêts communales à gérance technique.

Chacun sait que depuis deux ans le rendement de nos forêts suisses a augmenté dans une proportion extraordinaire. Ce rendement a constitué en 1916 un record. Et ce beau résultat n'est pas dû dans les forêts publiques, en général tout au moins, à des surexploitations; il s'explique surtout par une hausse inouïe des prix pour toutes les catégories de bois. Aussi, afin de fixer les idées à ce sujet avons-nous condensé comme suit les résultats de l'exercice 1916 pour quelques-unes de nos forêts communales à gérance technique. Nous avons cru devoir nous en tenir à celles qui, avant la guerre actuelle, enregistraient déjà les résultats financiers les plus favorables. Ce sera en même temps une contribution à l'avancement de cette question plus actuelle que jamais de l'extension de la gérance technique des forêts communales:

Forêts communales de	Etendue du sol boisé productif ha	Coupe totale par ha en 1916 m³	
Baden	694	6,8	144, —
Berne	3031	7,6	$95,30^{1}$
Coire (forêts aménagées) .	1413	8,7	136, 05
Couvet	139	8,6	$218, 64^2$
Lausanne	1610	6,4	173, 80
Morat	315	8,0	176, 22
Olten	553	10,4	156, 78
Soleure	1850	11,1	$215, 01^3$
Saint-Gall	767	10,8	$373,99^4$
Winterthour	1205	9,1	156, 62
Wiedlisbach (Berne)	199	7,4	140, —
Zofingue	1439	8,2	163,99

¹ Ce chiffre monte à 109 fr. si l'on déduit la part très élevée des impôts payés à l'Etat et à diverses communes (45.520 fr.)

² Les dépenses ne figurent ici que pour le coût des exploitations.

³ Il y a eu surexploitation de 2,0 m³ par hectare (3914 m³).

⁴ Ce rendement est anormal pour la raison que la coupe a comporté 1161 m³ en sus de la possibilité. D'autre part, si l'on tient compte du bénéfice réalisé par l'exploitation d'une scierie communale, le rendement net ascende à 411 fr. 52 par hectare, chiffre vraiment formidable.

Course d'été de la Société vaudoise des forestiers, les 21 et 22 septembre 1917.

Le Comité de cette Société nous a transmis le compte-rendu suivant :

Après une interruption de deux ans, la Société vaudoise des forestiers a repris cette année-ci sa course annuelle de deux jours. Environ cent forestiers et amis des forêts y ont pris part et se trouvaient réunis à la gare de Montreux dans l'après-midi du 21 septembre. Tous, peu confiants dans la clémence d'un ciel qui en a déjà fait voir de rudes aux forestiers, s'étaient dûment armés de parapluies. Devant une telle manifestation de forces, le ciel dut désarmer et, pour la première fois depuis longtemps, nous eûmes pour notre course un temps magnifique, un temps de Montreux.

Le programme, consciencieusement élaboré par M. Golay, inspecteur forestier du 3^{me} arrondissement, comportait pour le premier jour la visite des forêts de Chaulin, Jordagny et Certaillon à la commune de Châtelard. Nous vîmes des vieux taillis en bonne voie de conversion, des perchis d'épicéa abîmés par la neige, héritage des coupes rases d'autrefois et, enfin, le reste de la belle forêt de Certaillon, dans laquelle on trouve encore quelques beaux arbres et dont le plus gros est le fameux "oncle Pierre", qui a 106 cm de diamètre à hauteur de poitrine et 48 m de hauteur.

C'est aux Avants que les participants passèrent la nuit. La soirée familière qui suivit le repas en commun fût la plus agréable de toutes celles auxquelles nous avons participé. M. Nicollier, syndic du Châtelard-Montreux, souhaita la bienvenue aux forestiers dans des termes très cordiaux. Le président remercia et communiqua, en outre, l'état des affaires en cours. Il recommanda surtout vivement l'"Agenda forestier", dont la période de difficultés semble passée, puisque l'édition de 1917 a été épuisée, et qui paraîtra en 1918 sous la même forme. L'intensification de la gestion des forêts communales a fait l'objet d'un mémoire au Conseil d'Etat vaudois; il y a tout lieu de croire que ses conclusions seront prises en considération par cette haute autorité.

Le lendemain, une jolie excursion nous fit parcourir le vallon des Pontets, dévasté par l'orage du 29 au 30 juillet dernier, le ravissant pâturage de La Pléniaz et, enfin, la belle forêt du Dévens, dans laquelle eut lieu une intéressante discussion sur la régénération des forêts de haute montagne.

De là, notre itinéraire nous conduisit à travers les forêts et pâturages des communes de Blonay et de la Tour de Peilz et, enfin, dans la forêt cantonale de l'Alliaz, où des renseignements captivants sur le traitement et le rendement de cette forêt, depuis son acquisition par l'Etat de Vaud, furent donnés par MM. Golay et Badoux.

Après un repas pris en commun aux Bains de l'Alliaz, les participants descendirent à Blonay, où la dislocation eut lieu. Tous garde-

ront un excellent souvenir de cette course dont la réussite est due à la bonne organisation de M. Golay, inspecteur forestier, et aux cordiales réceptions des autorités communales du Châtelard, de Blonay et de La Tourde-Peilz.

Notre commerce des bois avec l'étranger pendant le 1er semestre 1917.

Le Département fédéral des douanes n'a publié jusqu'ici que les résultats du I^{er} semestre de 1917 sur le commerce de la Suisse avec l'étranger. Aux catégories principales de l'article *bois*, nous pouvons relever quelques constatations intéressantes si l'on compare les résultats à ceux du semestre correspondant de 1916.

A l'exportation, si l'on s'en tient à la quantité, les chiffres de 1917 sont en diminution pour les postes suivants: bois d'œuvre bruts, feuillus et résineux; traverses sciées de toutes essences; planches d'autres essences feuillues que du chêne, etc. Ils sont en augmentation pour ceux qui suivent: bois à brûler d'essences résineuses; planches de chêne; ouvrages ébauchés en bois; menuiserie du bâtiment, finie; fûts et futailles, etc. Quant à notre article principal d'exportation, soit les planches d'essences résineuses, s'il y a eu augmentation sur la valeur de l'exportation (environ 3 millions de francs) en revanche la quantité reste un peu inférieure à celle de 1916. Ce sont la France et l'Italie qui continuent à rester nos preneurs principaux, ce dernier pays ayant pris la tête.

Le poste "matières premières pour la fabrication du papier" se trouve dans le même cas que les planches résineuses. Ainsi à "pâte et sciure de bois; pâte de chiffons", la quantité exportée a baissé, mais la valeur correspondante est plus élevée qu'en 1916. Il en est encore de même pour les bois à brûler d'essences feuillues.

A l'importation, il y a eu diminution sur la plupart des postes, spécialement sur les bois à brûler d'essences résineuses. L'augmentation la plus importante s'est fait sentir sur les planches de chêne et celles d'autres essences feuillues; elle a été très forte pour les bouchons de liège (480.000 fr., contre 275.000 fr. en 1916).

DIVERS.

Une source inédite de recettes dans l'administration des forêts de la ville de Berne.

Nous trouvons, au rapport de gestion pour 1916 de l'administration forestière de la ville de Berne, l'intéressant renseignement que voici:

Une partie importante des paiements pour ventes de l'exercice 1916 a eu lieu durant le dernier trimestre de l'année précédente et au commencement de l'exercice. Ces sommes placées en compte-courant à la